

# **DECLARATION DES SYNDICATS CGT CFDT SUD**

## **ERGONOMIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

### **CTP HYGIENE ET SECURITE DU 22 MAI 2007**

Nous ne ferons pas à l'Institut le procès d'avoir traité le problème de l'ergonomie comme quantité négligeable. Même si les actions en ce domaine ne nous ont pas toujours parues suffisantes ou adaptées, la direction de l' INSEE a généralement été attentive à accompagner l'évolution de l'institut d'une préoccupation ergonomique permanente.

Ceci étant dit, nous voulons aujourd'hui vous exprimer, sous forme de signal d'alarme, une certaine inquiétude à ce sujet.

En gros depuis une dizaine d'années, l'Institut est engagé dans la spirale du changement organisationnel, de la mobilité des personnes et de la banalisation d'un progrès technique en perpétuelle évolution. A l'heure où le personnel vieillit, cette accélération du changement et du progrès technique, désormais banalisé, nous font craindre une ergonomie moins attentive, moins adaptée, et toujours en retard sur les situations nouvelles. Pour résumer, nous nous posons la question de savoir si les décisions ergonomiques peuvent encore coller à la réalité quotidienne des agents. Aujourd'hui la donne a changé, elle change constamment et rapidement en terme de matériels, de logiciels, d'éclairage de bureau, par exemple. Elle change aussi en terme de rythme et d'intensité de travail, conséquence perverse de la mise en place d'un pilotage par objectifs.

Bref, à un moment où les agents de l'INSEE ont plus besoin que jamais de conditions de travail adaptées, on est en droit de se demander si ce qui était bon hier l'est encore aujourd'hui. La remise en cause de certitudes est peut-être à envisager.

Nous éprouvons donc un véritable questionnement quant aux conséquences de ce décalage sur la santé des agents soumis à des pressions de plus en plus fortes.

Nous éprouvons la même inquiétude pour les jeunes agents embauchés par l'INSEE. Certes plus aptes à l'adaptation ils ne rencontreront peut-être pas les mêmes problèmes que la génération précédente mais qu'en sera-t-il de leur suivi médical alors que l'ergonomie ignore de plus en plus les impacts du progrès technologique sur la santé des utilisateurs?

Par exemple depuis que le travail sur écran s'est généralisé, on semble nier les impacts que de tels travaux ne manquent pas d'avoir sur la santé. Fatigue nerveuse, fatigue visuelle, exposition à diverses ondes et rayonnements, déclenchement de maladies musculo-squelettiques...

Par le passé, on a vu disparaître comme par enchantement des risques professionnels tout simplement parce que nous vivons dans une société du tout économique, y compris les administrations, et que dans cette optique tout frein à la rentabilité doit être banni....

Vu la grande reconversion des services publics il y a de quoi être inquiets.

Pour illustrer les problèmes évoqués nous prendrons trois exemples: celui des enquêteurs prix, des agents des DEM et celui des développeurs dans les CNI et les DR

Pour ce qui est des enquêteurs prix, la faillite ergonomique est flagrante. L'usage de leur tablette, lourde et peu lisible, entraîne des dégradations musculo squelettiques, et des problèmes de vue de plus en plus fréquents.

Les agents des DEM doivent quant à eux faire face à des conditions de travaux inacceptables: des réunions parisiennes où ils arrivent chargés de leurs bagages, de leur micro portable pour aboutir dans des salles exiguës et surchauffées, des formations tellement mal programmées qu'ils doivent les travailler chez eux pour être opérationnels..

Pour ce qui concerne les développeurs informatiques des CNI et des DR, la multiplication des fenêtres ouvertes simultanément sur l'écran ( logiciel de développement, internet, word, excel, messagerie, connexion au gros système..) et la gestion des projets informatiques par les délais accroissent le rythme et l'intensité du travail, engendrent stress et problèmes de vue. Ces conditions difficiles doivent conduire l'administration à mener une étude ergonomique sur ce poste de travail. Nous déposerons un vœu dans ce sens.

Moins visible qu'un écran mal placé ou mal éclairé mais en complément de ces questions purement ergonomiques, la prise en compte de la dimension humaine reste une de nos préoccupations principales. Il nous semble que le document unique peut servir de vecteur à cette volonté.

Nous souhaitons en effet franchir une étape et faire évoluer le document unique en y ajoutant un volet prenant en compte toutes les conséquences de l'organisation du travail sur la santé des agents.

Pour reprendre une phrase du rapport: **"le travail a une place centrale dans le devenir de chaque individu et participe à la construction de son identité. Il est en outre indispensable et nécessaire aux besoins fondamentaux que sont la sécurité, la valorisation de la vie personnelle et familiale et l'insertion dans la société"**.

Cette phrase résume à elle seule la préoccupation que nous voudrions faire prendre en compte par un document unique évolué.

Le mal être au travail conduit à l'exclusion. Tout doit être mis en œuvre pour l'éviter à tout prix, tout doit être mis en œuvre pour le prévenir.

Il faut pour cela situer chaque agent dans son univers. Le médecin de prévention doit être tenu au courant de toute réorganisation du travail pour lui permettre d'assurer un suivi complet de chaque agent. Lui seul est capable d'apprécier les conséquences de ces réorganisations sur la santé des personnels concernés.

Pour terminer, à la lecture des tableaux issus de l'exploitation des questionnaires adressés aux DR, nous constatons que certaines réponses constituent des points d'alerte. Mais ces points d'alerte le sont-ils vraiment? Nous ne disposons pas des informations nécessaires pour en juger.

S'ils le sont vraiment pour la CTAS, on peut supposer que celle-ci a été amenée à intervenir pour les analyser et tenter d'y remédier. Qu'en est-il?